



14/05/2007
SM/AM

Les cheminements piétons

Avis du 4C adopté le 9 mai 2007

PREAMBULE

Certains points d'aménagement méritent une attention particulière et des réponses adaptées. :

- Place faite aux personnes à mobilité réduite (par exemple : la déclivité des trottoirs, notamment aux entrées de maisons situées en contre bas).
- La gestion des conflits d'usage : par exemple, utilisation des trottoirs par les cycles en l'absence de piste cyclable, notamment aux sorties de maison donnant directement sur le trottoir.
- La sécurisation des traversées au niveau des carrefours à feux : implantation des passages par rapport à celle des feux.
- Cheminement nocturne : sécurisation par un dispositif d'éclairage adéquat.
- Etude de possibilités de cheminement reliant les quartiers nord et sud ouest de la commune à la cote 300 et les sentiers de la frange verte.

1- SIGNALISATION MANQUANTE OU A REVOIR

Rue Jean Macé/rue Mistral :

- Création d'un stop sur la rue du Château donnant la priorité à la rue Jean Macé.

Parking de la Poste :

- Par la rue Mozart pour rejoindre la rue Charles Piot.
- Indiquer le boulodrome, la gendarmerie, le gymnase Fernand Faivre et le CLC.

Carrefour Charles Piot/rue Lamartine :

- Pour accès au parking de la Poste (piétons et voitures).

Au niveau du Gymnase Fernand Faivre :

- Interdiction de stationner sur les trottoirs et la piste cyclable.
- Pour accès au CLC et à la passerelle par passage rue Charles Piot à Victor Hugo.
- Pour parking de la Poste et sa distance (piétons et voitures).

Rue Charles Piot/rue Victor Hugo :

- Pour accès au CLC et à la passerelle.

Impasse Darius Milhaud/avenue de Poisat :

- Interdiction de stationnement au niveau de l'ancienne laiterie.
- Panneau de stop sur la sortie sur piste cyclable.
- Réorientation des panneaux d'affichage municipal.

Carrefour rue Mendès France/avenue Jean Jaurès :

- Panneaux masqués par branchages.

2- AMELIORATION DE LA QUALITE DES INFRASTRUCTURES

Au niveau du Gymnase Fernand Faivre :

- Prolongement de la bande cyclable sur le trottoir, rue Charles Piot, du côté du gymnase Fernand Faivre, jusqu'à la gendarmerie.

Parking de la Poste :

- Passage par la rue Mozart vers le Gymnase Fernand Faivre : à améliorer pour les personnes à mobilité réduite. Prévoir éclairage.
- Main courante pour déclivité à la sortie piétons du parking de la Poste.

Passerelle des Maisons Neuves :

- Nettoyage et éclairage de la partie centrale de la passerelle.

Angle avenue de Poizat/Mendès France :

- Orientation des panneaux de zone 30.

Trottoir Avenue de Poizat (côté ferme Besson) :

- A voir l'accessibilité en fauteuil sur le trottoir (borne incendie) et au terminal le décalage du passage piéton pour rejoindre le trottoir d'en face.

Carrefour Mendès France/Jean Jaurès :

- Traversée dangereuse.
- Signalisation passage des cyclistes peu respectée.
- Difficulté de passage d'un fauteuil au niveau de la maison Pluralis, de même, côté piste, trottoir impraticable (végétation).

Secteur gendarmerie :

- Poteau au milieu du trottoir devant la gendarmerie.

Rond-point des Ruires :

- Accès au parc des Ruires directement depuis la rue Pierre Mendès France, au niveau de la Pizza Del Arte.

Le Bourg

- Circulation piétonne de la rue de la République à la rue du Maquis de l'Oisans par la place du 11 novembre.
- Trottoir côté Verderet avenue du Maquis de l'Oisans.
- Traversée de l'avenue du Maquis de l'Oisans inadaptée aux non voyants (chaînes).

Passage en face du cimetière :

- Herbes et branchages à hauteur dangereuse.
- Problème de la grille de protection de l'école.

Liaison piétonne Ruires/frange verte :

- Terminer le cheminement entre l'avenue d'Echirolles et la rue du Crêt pour liaison avec la Frange verte et accès à l'arrêt de bus.

Secteur rue Pré Batard/Ravanat :

- Liaison nécessaire entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Pré Batard (accès aux tennis et au parc des Maisons Neuves).
- Accès à la rue Ravanat : problème de visibilité.

- Etudier le revêtement du cheminement piéton entre la rue Ravanat et l'école du Val (parallèle à la rue Louis Farçat).
- Entreprise Fileppi : sortie dangereuse des engins pour les piétons et les cycles sur la rue Ravanat.

Secteur du val :

- Améliorer le passage entre l'avenue du Général de Gaule et la rue du 19 mars 1962.

Rue de l'Industrie/rue Mermoz :

- Verbalisation des véhicules garés sur le trottoir (côté droit) de la rue de l'Industrie.
- Pertinence du trottoir rue Mermoz, mais interruption à l'entrée du parking d'HP.
- Traversée inadaptée pour les non-voyants.

Avenue Chanas :

- Sécurisation de la traversée de l'avenue Chanas au niveau des rues Mermoz et Roland Garros.

Accès à la passerelle :

- Travaux d'aménagement réalisés pour l'accès à la passerelle piétonne des Ruires : risque d'utilisation en parking sauvage lors des manifestations au Summum et à Alpexpo.
- Il semble que la déclivité de la voie d'accès soit supérieure à 5% - maximum requis pour les personnes à mobilité réduite.

3- REMARQUES GENERALES :

- Ne pas laisser en suspens un aménagement. Exemple : signalisation podotactile, rue de l'Industrie, qui débouche sur une marche, un candélabre et un revêtement hasardeux.
- Pas de coupure constatée en général sur les cheminements piétons et cycles, sauf problème de liaison nord – sud via l'avenue Jean Jaurès.
- La desserte des équipements est correcte sauf l'accès au Boulodrome depuis l'avenue Jean Jaurès.
- Information des usagers par tous les médias et par une signalétique à renforcer : indiquer les directions et l'accès piétons et cycles aux équipements, indiquer les parkings des équipements et les cheminements pour s'y rendre.
- Dissuader les automobilistes de se garer sur les cheminements piétons.
- Campagne de responsabilisation des cyclistes sur le respect du code de la route.
- Veiller à l'entretien des trottoirs et des allées piétonnes.